

## DETERMINATION DES EMISSIONS D'UN REVETEMENT DE SOL

Un critère de qualité très important est la classification d'émission d'un revêtement de sol vis à vis du formaldéhyde. C'est pourquoi les législations en vigueur sont très strictes à ce sujet.

### NORME EN 717-1 : EMISSION DE FORMALDEHYDE DE TYPE E1

#### Une présence naturelle :

Le formaldéhyde est une substance diffusée par le HDF et les panneaux de particules ordinaires. Mais il faut savoir que le bois naturel en contient également.

Le sol stratifié Luxfloor est composé d'un panneau de base en HDF, dont le taux de formaldéhyde extrêmement faible est équivalent à celui du bois naturel.

#### Méthode de mesure et classification :

Afin de pouvoir mesurer l'émission d'un revêtement de sol à base de bois on pratique un test en chambre correspondant à la norme EN 717-1.

Conditions climatiques du test en chambre :

- Température :  $23^{\circ}\text{C} \pm 1^{\circ}\text{C}$
- Humidité Relative :  $45\% \pm 5\%$
- Débit d'air :  $1\text{ m}^3 \cdot \text{h}^{-1}$

De plus les échantillons sont stabilisés (en température et en humidité) avant de pénétrer dans la chambre d'émission et ceci pour que le revêtement de sol se trouve dans des conditions les plus proches de celles d'exploitations.



#### Résultats du test Luxfloor : PV Nr.B1517/03 du WKI

Test	Méthode	Résultat	Norme E1
Formaldéhyde	Emission	< 0.1 ppm	0.1 ppm

#### Remarques :

Ce taux de 0.1 ppm équivaut à une concentration de 8 mg de formaldéhyde pour 100 g de panneaux (EN 120).

Le sol stratifié Luxfloor répond à la norme E1. De plus il fait l'objet d'un contrôle qualité interne, le système qualité Krono-QS.

Comparativement aux émissions de formaldéhyde provenant des sols en bois, celles produites par Luxfloor sont plus faibles grâce à sa surface entièrement hermétique. La quantité limitée de formaldéhyde est littéralement prise au piège.